

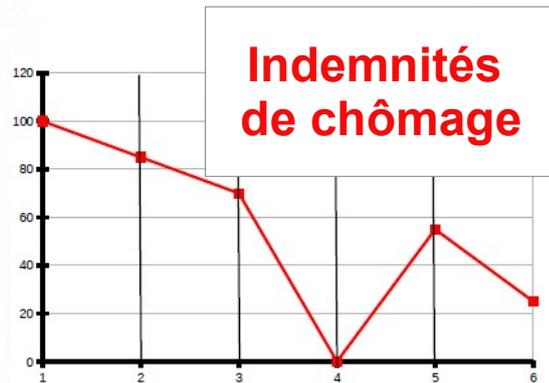
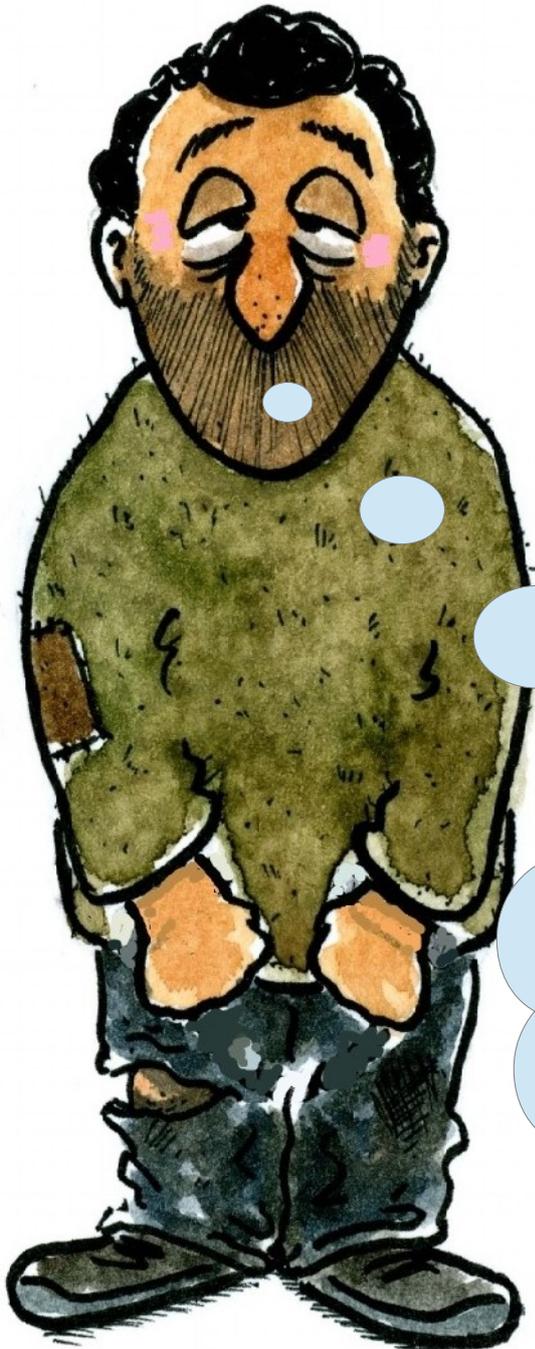


RAPSE

La Lettre

N° 159
12 décembre
2019

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi



**Et ils veulent que
mes enfants travaillent
jusqu'à
70 ans
pour faire une carrière
complète !?!**

Sommaire

- ✓ 1) Le décret Macron : un désastre pour les chômeurs Pages 2/6
- ✓ 2) Vue d'avion :Pages 7/10
- ✓ 3)Elections municipales : le défi des Services Publics et de l'emploi.....Pages11/19



Le décret Macron ? Un désastre pour les chômeurs

L'Unédic le confirme, le décret du gouvernement Macron va être un désastre pour un très grand nombre de chômeurs. Au cours de la première année de mise en œuvre des mesures liées à l'indemnisation, **50 % des allocataires potentiels seront impactés par les règles, 9 % d'entre eux ne pourront pas ouvrir de droits et 16 % verront leur allocation diminuée de 20 %** en moyenne. La liste des perdants est longue : **1,3 million de perdants, en majorité des jeunes**. Ces perdants se verront verser, au mieux, les minimas sociaux, au pire rien du tout, ceux-ci étant inaccessibles aux moins de 25 ans.

L'objectif affiché par le gouvernement est de réduire de 250.000 le nombre de chômeurs, et surtout de **faire 3,4 milliards d'euros d'économie d'ici 2021**.

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a justifié sur France Inter le durcissement des conditions d'indemnisation par l'assurance chômage, en expliquant que « quand le marché est dynamique, il faut retourner à l'emploi ». Elle estime possible de ramener le chômage au sens du BIT à 7% annonçant que pour l'instant « on a une croissance robuste ». Une affirmation en parfaite contradiction avec les chiffres de l'Insee qui montrent une croissance de plus en plus atone : **PIB 2017 : + 2,3 %, 2018 : + 1,7 %, 2019 : + 1,3 %**.

Cette baisse de la croissance explique sans doute qu'au 3^e trimestre 2019, le chômage au sens du BIT réamorçait une légère augmentation (+0,1%).

A cela s'ajoute la menace d'une crise plus forte qu'en 2007/08 qui avait, rappelons le, provoqué la chute du PIB : +2,4 % en 2007, + 0,3 % en 2008 et - 2,9 % en 2009 .

La ministre annonce aussi que 700.000 emplois seraient disponibles tout de suite à Pôle emploi.

La Dares (Direction de l'Animation de la Recherche des Études et des Statistiques) dépendant du ministère du travail, a publié le 15/10/2019 « les offres collectées et satisfaites par pôle emploi : données trimestrielles » concernant le 3^e trimestre 2019.

Offres > 6 mois 162,5 (milliers)
Offres de 1 à 6 mois : 92,2 (milliers)
< 1 mois 17 (milliers)
Ensemble 271,6 (milliers)

Nous sommes loin des 700.000 annoncés par Mme Pénicaud

La Dares ne donne plus le chiffre des offres satisfaites, les derniers chiffres remontent au 2^e trimestre 2013 : 82 % d'offres satisfaites.

Offres d'emploi collectées et satisfaites par Pôle emploi

Type de données CVS-CJO
Unité milliers
Champ France métropolitaine, sauf mention contraire
Source STMT, Pôle emploi-Dares

	Offres d'emploi collectées				
	Emplois durables (+ de 6 mois)	Emplois temporaires 1 à 6 mois)	Emplois occasionnels (moins d'1 mois)	Ensemble	Ensemble (France)
T3-17	160,6	105,3	19,5	285,3	289,0
T4-17	162,3	107,1	18,4	287,8	291,7
T1-18	162,5	106,0	17,6	286,2	290,1
T2-18	161,7	105,2	16,7	283,6	287,6
T3-18	157,9	102,0	17,2	277,1	280,9
T4-18	154,5	95,8	16,0	266,3	269,9
T1-19	159,5	96,2	18,7	274,5	278,6
T2-19	157,7	92,5	17,9	268,1	272,5
T3-19	162,5	92,2	17,0	271,6	276,3

On a donc 271,6 milles emplois offerts par pôle emploi pour 5.530,6 milles chômeurs catégories A,B,C !

Sans doute Mme Pénicaud voulait-elle parler des emplois proposés toutes sources confondues. Celles-ci, représentent, hors pôle emploi, 2 à 3 fois plus d'offres.

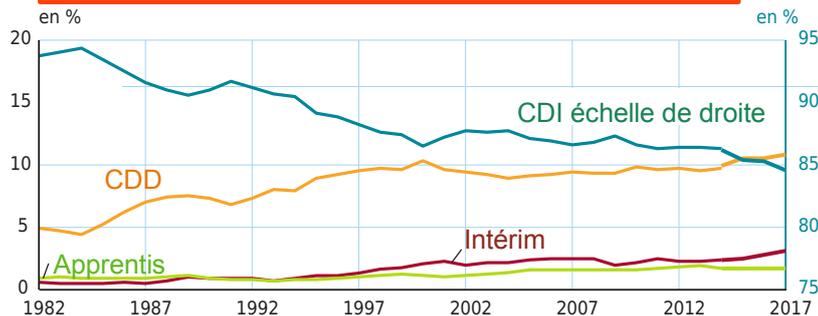
Quels offres d'emplois ?

La majorité des emplois proposés sont de moins de 6 mois. La part des CDD dans l'ensemble des embauches est passée de 76 % en 1993 à 83 % dès 2009 pour s'établir à 89 % en 2016.

En 2017, cette part diminue légèrement, à 87 %.



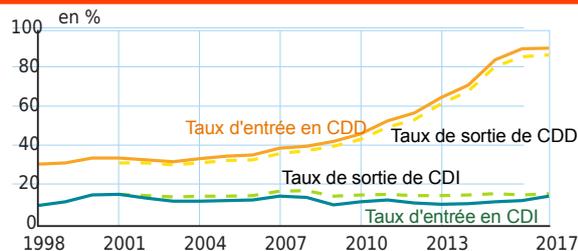
Répartition de l'emploi salarié selon le statut de 1982 à 2017



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014., population des ménages personnes en emploi de 15 ans ou plus.
 Note : les CDD comprennent les emplois aidés ; pour la fonction publique, les CDI comprennent les fonctionnaires et les contractuels en CDI.
 Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

En 2017, 87 % des embauches (CDD et CDI confondus) se font donc en CDD. Et parmi elles, 30% sont des contrats d'un jour ou moins et 40 à 50% des contrats inférieurs à un mois.

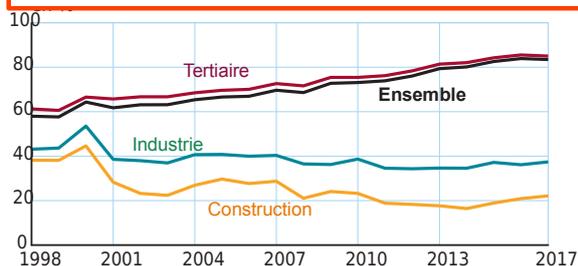
Taux d'entrée et taux de sortie en CDD et CDI de 1998 à 2017



Champ : France métropolitaine, établissements de dix salariés ou plus du champ privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO. sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les sorties ne peuvent être ventilées par nature de contrat qu'à partir de 2001.

Source : Dares, MMO, données rétrospectives avant 2016.

Part de contrats très courts dans les CDD arrivés à terme de 1998 à 2017



Champ : France métropolitaine, établissements de dix salariés ou plus du champ privé (hors agriculture, hors intérim), champ MMO. n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les contrats très courts correspondent aux contrats de moins d'un mois.

Source : Dares, MMO, données rétrospectives avant 2016.

Il s'agit donc bien de prendre en compte au moins les catégories A, B, C inscrites à Pôle-Emploi puisque ces emplois concernent ces catégories : un emploi de quelques heures transforme donc le chômeur inscrit en catégorie A et également comptabilisé comme chômeur au sens du BIT en chômeur catégorie B pour pôle emploi et non reconnu chômeur au sens du BIT.

Pour rappel :

Dans les catégories A, B, C les inscrits à pôle emploi **SONT TENUS** de chercher un emploi.. Il ne s'agit pas de quelque chose de formel. Les chômeurs sans aucun emploi comme ceux qui effectuent des emplois à temps courts doivent prouver cette recherche d'emploi faute de quoi, ils peuvent être radiés.

La catégorie A

Dans cette catégorie, nous retrouvons les demandeurs d'emploi qui :

- sont inscrits à Pôle Emploi
- ne travaillent pas
- recherchent un CDI, un CDD, un emploi saisonnier ou en intérim
- veulent un travail à temps plein ou temps partiel

La catégorie B

Dans la catégorie B se trouvent les personnes qui :

- sont inscrites à Pôle Emploi
- ont eu une **activité réduite jusqu'à 78 heures** durant le dernier mois
- recherchent un CDI, un CDD, un emploi saisonnier ou temporaire
- désirent un temps plein ou un temps partiel

La catégorie C

Dans la catégorie C, il y a les chômeurs qui :

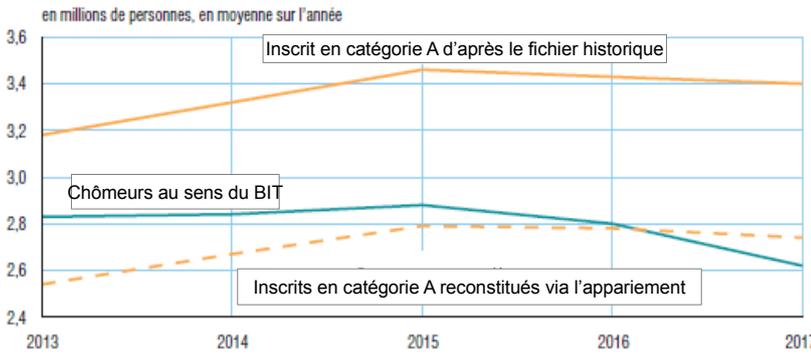
- sont inscrits à Pôle Emploi
- ont eu une **activité réduite de plus de 78 heures** durant le dernier mois
- recherchent un CDI, un CDD, un emploi d'intérim ou saisonnier
- veulent travailler à temps plein ou temps partiel

Entre 2013 et 2017, le nombre d'inscrits à Pôle emploi a augmenté de 200.000 personnes tandis que le nombre de chômeurs au sens du BIT a baissé de 200.000 personnes.

« De 2012 à 2017, l'écart est passé de 164.000 à 800.000 personnes. On notera que le chiffre de Pôle emploi pour janvier 2018 indique une quasi-stagnation du nombre des inscrits. Les économistes s'interrogent sur l'interprétation à donner à cet écart, dont on rappelle quand même qu'il est sensible depuis six années ». Source I FRAP



1. Nombre de chômeurs au sens du BIT et d'inscrits en catégorie A de 2013 à 2017



Lecture : en 2017, 2,6 millions de personnes sont au chômage au sens du BIT et 3,4 millions sont inscrites en catégorie A d'après le fichier historique dont 2,7 millions ont pu être reconstituées dans l'appariement.
 Champs : France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans.
 Source Insee, enquêtes Emploi 2013 à 2017 ; Dares, Insee Pôle emploi, appariement Du fichier historique et de enquête emploi

légèrement diminués (-0,4%), les chômeurs de 2 à 3 ans ont fortement augmenté : +6,4 % et +3,8 % pour les plus de 3 ans !

La durée moyenne du chômage a augmentée de 9 jours/an en France métropolitaine (+3 j sur le dernier trimestre).

Il faut donc, depuis le 1er novembre 2019, date d'application des décrets de la réforme de l'indemnisation du chômage, avoir travaillé six mois lors des 24 derniers mois (contre 4 mois sur 28 avant) pour espérer bénéficier d'une indemnisation.

Ce que dit sur ce sujet l'observatoire des inégalités :

« Le chômage de longue durée mesuré par l'Insee (selon la définition du Bureau international du travail) en donne la vision la plus stricte, le cœur du chômage de longue durée.

Pour l'institut, il suffit d'avoir travaillé une heure dans la semaine de l'enquête pour ne plus être comptabilisé comme chômeur.

Pôle-Emploi inclut dans le chômage de longue durée les personnes qui ont exercé le mois précédent une activité réduite (contrats courts, temps partiel) mais poursuivent leur recherche d'emploi.

L'organisme établit ainsi à 2,7 millions le nombre de demandeurs d'emploi depuis un an ou plus en 2018. Un tiers d'entre eux est inscrit à Pôle Emploi depuis trois ans ou plus. Selon l'indicateur de Pôle Emploi, la tendance ne s'est pas retournée et le nombre de demandeurs d'emploi qui cherchent un emploi sans travailler ou en exerçant une activité réduite poursuit son augmentation. En 2018, ils sont un million de plus qu'en 1998.

Le taux de chômage est bien plus souvent commenté que sa durée. Pourtant, celle-ci est au moins aussi importante. Passer par la case chômage est une chose. Si l'on n'y reste que peu de temps, il peut s'agir d'une transition entre deux emplois, entre deux univers professionnels, la conséquence d'un déménagement, etc.

C'est rester longtemps sans emploi qui pose le plus problème : les conséquences sont bien plus graves, sur le niveau d'indemnisation, les relations sociales et l'état psychologique des personnes qui se trouvent ainsi éloignées de leur univers professionnel. »

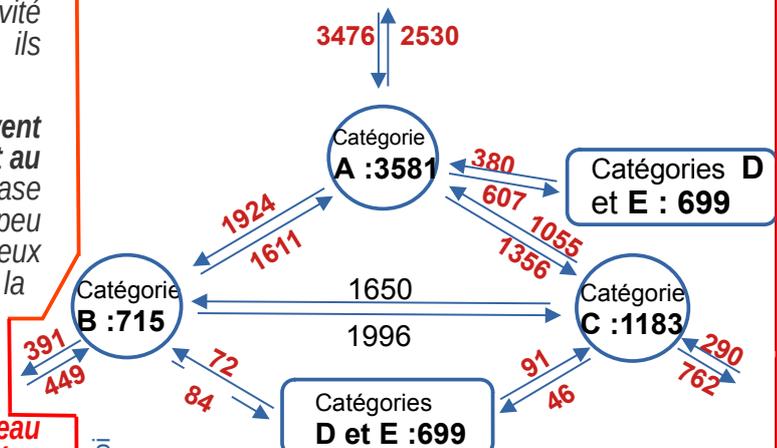
Entre le 3^e trimestre 2018 et le 3^e trimestre 2019, si les chômeurs de plus d'un an ont très

Si l'objectif est inatteignable pour les chômeurs de longue durée, la marche est extrêmement haute pour ces millions de chômeurs qui passent en permanence d'une catégorie à une autre, de petits boulots à petits boulot ou absence de boulot.

Ainsi en 2015 (derniers chiffres trouvés sur la Dares : retour sur les évolutions des demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi en 2015), les transitions entre 2 fins de mois successives indiquent que 1,924 millions de personnes ont transités de la catégorie A à la catégorie B. C'est donc 1,924 millions de gens qui ne travaillaient pas du tout qui ont trouvé un emploi d'une durée inférieure à 78h.

Transitions entre catégories de demandeurs d'emploi en 2015

En milliers données brutes cumulées sur l'année



Source pôle emploi

Pour les flux, seules sont analysées ici les transitions entre deux fin de mois successives.
 Lecture : En 2015, entre 2 fins de mois successives, 1.924.000 transitions ont eu lieu de la catégorie A vers la catégorie B et 1.611.000 de la catégorie B à la catégorie A. Fin 2014, 3.581.000 personnes étaient inscrites en catégorie A.



Conséquence du décret réformant les allocations de chômage

Avec la réforme de l'assurance chômage, 1,2 million de personnes pourraient voir leur allocation journalière réduite et 500.000, l'ouverture de droits annulés ou retardés selon des analyses prudentes de l'Unedic, alors que l'entourage de la ministre du Travail avait estimé entre 600.000 et 700.000 le nombre de personnes « potentiellement impactées ».

L'Unedic, qui gère l'assurance chômage, anticipe trois effets.

Premier effet : 500.000 personnes chaque année seraient impactées par une ouverture de droit retardée ou annulée.

Deuxième effet : la durée du droit sera plus courte pour 250 000 allocataires avec le passage à 24 mois pour les moins de 53 ans. Ces deux chiffres ne peuvent être additionnés, « car une partie des allocataires seront impactés par les deux effets », prévient l'Unedic.

Troisième effet : une allocation journalière plus faible pour 1,2 million de personnes ayant travaillé de manière discontinue, soit la moitié des entrants.

En effet, le calcul de l'indemnisation changera aussi dès avril 2020. L'allocation mensuelle va baisser pour 22% des quelque 850 000 nouveaux entrants qui n'ont pas travaillé entre deux contrats, de 905 à 708 euros (le calcul ne se fera pas sur le salaire perçu les jours travaillés mais sur la moyenne des salaires perçus incluant les jours non travaillés). Elle baissera aussi, à hauteur de 50% (de 868 à 431 euros), pour les nouveaux entrants qui avaient un emploi à mi-temps ou quart-temps, soit environ 190 000 personnes. Ces chômeurs verront toutefois la durée maximale d'indemnisation s'allonger (de 12 à 18 mois en moyenne), mais les demandeurs n'utilisent pas leur capital en intégralité (10 mois en moyenne). S'ajoute pour les cadres une dégressivité de 30% au 7e mois pour les salaires supérieurs à 4.500 euros brut. (3350 net).

La CGT affirme que dès la première année de mise en œuvre des mesures liées à l'indemnisation, « 50 % des allocataires potentiels seront impactés par les règles. 9 % d'entre eux ne pourront pas ouvrir de droits et 16 % verront leur allocation diminuée de 20 % en moyenne. La liste des perdants est longue : 1,3 million de perdants, en majorité des jeunes. Ces centaines de milliers de perdants se verront verser, au mieux, les minimas sociaux, au pire rien du tout, ceux-ci étant inaccessibles aux moins de 25 ans ».

FO dénonce que : « Seront inclus les jours non travaillés que subissent les salariés contraints d'enchaîner des CDD avec des périodes d'interruption, pour qui ce système aboutira à une baisse de l'allocation mensuelle.

« L'ensemble de toutes ces mesures va être désastreux pour tous les demandeurs d'emploi, les personnes en situation précaire, et c'est pourquoi FO condamne et dénonce cette réforme particulièrement injuste et inutile ! » .

Pour Laurent Berger secrétaire national de la CFDT : "On mènera la bataille d'opinion. Je veux qu'il le sache (le gouvernement, ndlr), que je ne lâcherai rien sur la réforme de l'assurance chômage", a-t-il insisté. "C'est une des réformes les plus dures socialement qui s'est opérée ces 25 dernières années", a-t-il ajouté.

L'UGICT-CGT et la CFE CGC proposent une pétition commune depuis juillet : « Cette disposition est scandaleuse, inefficace et porte un coup déterminant à un système contributif, assurantiel et qui est le socle d'une solidarité efficace, depuis de longues années, entre salariés actifs et salariés privés d'emploi.

Selon les chiffres de l'UNEDIC, les contributions des cadres financent le régime à hauteur de 42 % alors qu'ils ne reçoivent que 15 % des allocations. »....

Cette pétition dénonce entre-autres : «... En plafonnant les allocations, on passe d'un régime donnant droit au maintien du niveau de vie des salariés à un système de filet de sécurité minimum avec des indemnités



Résultat : pour maintenir leur niveau de vie, celles et ceux qui en ont les moyens financiers seront renvoyés vers les assureurs. On passe ainsi de droits acquis par les cotisations et dus aux salariés à des aides sociales consenties au nom de la solidarité nationale et devant être « méritées » donc conditionnées.... »

La responsabilité des entreprises dans le développement du chômage est totale. L'exigence de rentabilité toujours plus élevée des capitaux conduit à une prédation de plus en plus forte du capital sur les richesses créées. Plutôt que d'investir pour produire plus propre, ce qui est une exigence vitale pour l'avenir du vivant sur notre planète, plutôt que d'investir aussi dans l'emploi, dans la formation pour avoir des entreprises socialement efficaces et responsables, le patronat et le gouvernement, main dans la main, choisissent de distribuer une part de plus en plus importante des richesses créées aux actionnaires.

Cela se traduit par des dizaines de milliers de licenciements, par des délocalisations faisant « jouer » le dumping social (et engendrant du même coup d'importantes pollutions supplémentaires avec les déplacements camions).

Plus de 3 millions de salariés totalement privés d'emploi, autant de précarisés à l'extrême par des petits boulots sans lendemain, cela prive notre pays de la capacité à créer des richesses de cette population : **combien de centaines de milliards de PIB cela représente-t-il ?**

Ce n'est certes pas en brimant les chômeurs, en les privant du nécessaire pour vivre que la question du chômage va être résolue. Il faut un autre type de croissance de productivité basée sur le développement des capacités humaines et non sur une croissance financière au service des actionnaires conduisant à l'accumulation du capital matériel et financier.

Il faut donc construire un rapport de force dans les entreprises, rapport de force qui doit trouver sa traduction dans le pouvoir institutionnel, pour imposer d'autres critères de gestion, des choix techniques, sociaux,

financiers pour produire plus efficacement la valeur ajoutée et l'utiliser pour développer les capacités humaines : investissements pertinent pour l'écologie et l'emploi, salaires, formation...

Cela nécessite un développement des luttes.

■ Tout de suite, pour assurer une indemnisation des chômeurs qui leur permette de vivre avant la reprise d'emploi sans grever les comptes de l'Unédic, on peut moduler les cotisations patronales en fonction des politiques salariales des entreprises.

■ On pourrait ainsi augmenter le taux de cotisation des entreprises qui détruisent l'emploi, pratiquent les bas salaires afin de les responsabiliser socialement sur ces choix de gestion.

■ Cela irait de pair avec la suppression du CICE qui est un encouragement à tirer les salaires vers le bas.

■ On peut également faire cotiser les revenus financiers des entreprises au même taux que les cotisations sur les salaires, cela contribuerait à dé-rentabiliser le choix de l'activité financière plutôt que l'activité travail.

■ Très rapidement, on peut aussi réorienter l'utilisation du crédit bancaire pour privilégier, à des taux très bas, voir nuls, le financement des entreprises qui veulent développer leur activité avec des critères de respect de l'environnement, embauches, salaires, formations, recherche ... aux dépens des opérations financières, des aides aux délocalisations et autres OPA. Cela aboutirait à une baisse du coût du capital qui siphonne la richesse créée dans l'entreprise et réduirait aussi l'influence des marchés financiers sur les gestions d'entreprise.

Ce sont des propositions tout à fait applicables, qui ont le mérite de placer au cœur de la bataille politique et sociale l'emploi dans les entreprises plutôt que le capital et son exigence de rentabilité, et de pousser dans le même temps le besoin de développer toutes les capacités humaines en travaillant une sécurisation de l'emploi par la formation, chacun serait assuré d'avoir tout au long de sa carrière une mobilité choisie sans perte de revenus au moyen d'un aller-retour permanent entre l'emploi et une formation.



Commission Nationale de l'activité du Parti Communiste sur les lieux de travail. Collectif Aéronautique & Spatial

Vue d'avion

Faire reculer la prédation du capital

La situation dans la sphère aéronautique et la spatial est contrastée.

Elle est en développement, d'un côté des emplois sont créés, quelques centres de formation et usines aussi, de l'autre des activités sont externalisées beaucoup à l'étranger.



Des sociétés sont cédées à du capital étranger.

Mais elle doit répondre à de nouvelles exigences en matière d'environnement.

Seuls, 5 % des habitants de la planète avaient déjà pris l'avion, mais déjà se pose la question de la pollution engendrée, alors imaginons simplement que cette utilisation double !

Déjà l'opinion publique met ne cause ce mode transport sur certains parcours, au profit du chemin de fer.

Mais là où l'état devrait édicter des règles, c'est le laisser-faire et le refus d'investir dans le rail.

C'est comme pour les états qui agissent peu ou pas. Pour la France, nous pouvons aussi en douter, au regard par exemple du manque criant de budget de notre société de recherche ONERA et d'autres établissements de recherche

Les directions des différentes entreprises privées déclarent s'occuper des pollutions, mais le niveau de leur implication est-elle à hauteur des enjeux ?

Nous pouvons en douter.

Pour une réforme des retraites progressiste

La réforme des retraites proposée par le gouvernement est la pire de ces 30 dernières années. Toutes les générations, toutes les catégories de salariés, du privé comme du public y perdront. Pour le privé, avec la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleurs années, et le carcan des 14 % du PIB, les conséquences seront désastreuses. Ce gouvernement n'a pas d'autre objectif que de faire travailler plus longtemps et de nourrir le grand capital financier.

TOUS UNIS DANS LA RUE LE 5 DECEMBRE Et DANS LA LUTTE APRES

Il est possible d'instaurer un système unifié et juste avec :

La possibilité de partir dès 60 ans avec une pension équivalente à 75 % du meilleur salaire (et aucune pension inférieure au SMIC)

La prise en compte des années d'étude, de formation et d'inactivité, comme la maternité, la maladie...

Pour le financer nous proposons de :

Faire cotiser les revenus financiers (dividendes,...) des entreprises et des banques : 30 Md€

Moduler à la hausse le taux des cotisations des entreprises qui taillent dans l'emploi ou les salaires, ou n'appliquent pas la parité salariale : 70 à 90 Md€

En finir avec les exonérations de cotisations et le CICE : 30 à 50 Md€.

Baisser le coût du capital par une politique bancaire, industrielle, écologique et de services publics de création d'emploi : 3 millions d'emplois = 35 Md€ pour les retraites



Les promesses de l'avion électrique ne portent pour longtemps que sur les petits parcours et pour peu de passagers embarqués.

Mais l'aéronautique est aux prises avec un gros problème, celui de la financiarisation qui freine ses moyens.

La spéculation, les opérations financières, les raids sur le capital des concurrents ou leur clientèle, (particulièrement visible dans le transport aérien avec des faillites) les investissements à l'étranger font grossir la valeurs apparentes des capitaux accumulés et en bourse.



Ce gonflement financier conduit à grossir le capital à rémunérer et par là même à exacerber les exigences de prélèvement sur les richesses créées.

La valeur en bourse des actions de l'entreprise progresse et pour maintenir leur niveau de rentabilité, il faut augmenter la masse des dividendes à verser

L'emploi, les salaires et les ressources de la recherche en font les frais.

L'indice vedette de la bourse de paris qui mesure la valeur des actions des 40 plus grands groupes, le CAC 40 a progressé de 23% en 2019.

Nul doute que les investisseurs qui contrôlent ces sociétés vont vouloir passer à la caisse, Ce qui leur sera donné sera forcément enlevé à quelqu'un d'autre.

Ce caractère de recherche du rendement pour l'actionnaire est structurant.

Hollande, Macron, ont voulu l'appliquer partout y compris aux services publics.

Pour ce qui concerne l'aéronautique, toutes les sociétés rencontrent des difficultés matérielles, jusqu'à l'accident se font jour.

Les raccourcis sur les essais, les mises au point, la concurrence poussent à la mise en vol d'avions qui ne sont pas au point.

Les tragiques catastrophes des Boeings y trouvent leur cause

Tous les motoristes rencontrent des problèmes.

Les cellules carlingues elles-mêmes sont concernées par des fissures.

Certes, les nouveaux moyens de surveillances limitent la casse, mais le nombre d'avions qui doivent être mis à niveau est conséquent.

Climat : l'appel des experts.

« Le changement climatique est en cours. Il s'accélère même plus rapidement que prévu ». Sans changements profonds et durables visant à limiter nos émissions de gaz à effet de serre, « une souffrance humaine indescriptible » apparaît inévitable.

C'est la conclusion d'un rapport rédigé par l'équipe de William Ripple et signé par plus de 11.000 scientifiques issus de 153 pays. Une façon pour eux de déclarer une véritable urgence climatique. Une situation face à laquelle ils refusent toutefois de nous laisser sans quelques pistes de solutions.

Ainsi les chercheurs pointent plusieurs grands domaines dans lesquels des mesures immédiates devraient être prises pour ralentir les effets du réchauffement de la planète. Et avant tout dans le secteur de l'énergie.

Secteur dans lequel les scientifiques appellent bien sûr à un remplacement immédiat des combustibles fossiles par des ressources renouvelable..

Le GIEC avance l'idée d'avoir recours au nucléaire non émetteur de CO2



IL N'Y A PAS 36 SOLUTIONS POUR EN SORTIR, IL FAUT QUE LA PREDATION CAPITALISTE RECOULE ET QUE L'ON SE DONNE DES MOYENS HUMAINS, EN SAVOIR ET EN QUALIFICATION.

Il faut donc que la démocratie se fasse jour dans les entreprises.

Les salariés doivent conquérir des droits d'intervention dans la gestion.

L'appropriation publique doit retrouver son efficacité, sans retomber dans les travers du secteur nationalisé antérieur.

Certes actuellement les sociétés se sont mondialisées, cette appropriation publique doit se conquérir à l'échelle européenne. Il faut donc inventer cette nouvelle propriété publique.

Le PCF propose de dépasser le modèle de "Donneurs d'ordres / Sous-traitants".

Cela suppose que les premiers assurent des prix rémunérateurs aux seconds, en se portant garants devant les banques des emprunts contractés par leurs sous-traitants.

Pour orienter l'activité, le PCF veut une création de fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Celle-ci serait adossée à un crédit sélectif pour permettre à l'ensemble du tissu industriel de réaliser des investissements créateurs d'emplois, et de mener l'ensemble des activités industrielles dans des conditions satisfaisantes sur le plan social, économique et environnementales.

Dans la pratique, les difficultés rencontrées ramènent régulièrement à la contradiction qui existe entre la vision courte vue des marchés financiers avec du capitalisme boursier, et la nécessaire vision à long terme requise pour des programmes qui demandent des dizaines d'années de gestation et des milliards d'investissements. C'est pourquoi le PCF s'oppose à la cession au privé ou des privatisations.

Seule la puissance publique, en se dégageant des contraintes de la rentabilité à court terme du capital, peut mettre en œuvre et soutenir sur la longue durée des programmes aérospatiaux majeurs dans une optique de réponses aux besoins humains.

**Ils disent : concurrence/rentabilité.
Nous disons : fiabilité/préservation de l'humanité**

Les récents accidents du Boeing Max 737 liés à la conception de l'appareil, au logiciel de pilotage ainsi qu'à une formation insuffisante des pilotes ayant entraîné la mort de plusieurs centaines de passagers et l'interdiction de vol de tous ces appareils posent de nombreuses questions.

Si l'on rajoute à cela les problèmes spécifiques de désintégration en vol des compresseurs basse pression des moteurs qui équipent l'A 200 d'Airbus, et les évidents déboires de tous les motoristes, on est en droit de s'interroger concernant non pas les nouvelles technologies utilisées mais bien au contraire la conception de leurs utilisations, visant à éviter des essais véritablement matériels.

Ne démontrent-ils pas l'introduction d'une nouvelle façon de concevoir et de produire des matériels aéronautiques par les coûts financiers ?

Au milieu des années 70 et au début des années 1980 lors du développement du transport aérien de façon exponentiel, avec la concurrence exacerbée que se sont imposées les sociétés Airbus et Boeing, et les motoristes, la conception et la mise en service du premier appareil mettait environ 8 à 10 ans.

Aujourd'hui le même scénario ne prend plus que 3 à 5 ans voir moins.

On peut évidemment mettre cette progression sur le compte de l'introduction de l'informatique, du numérique, sur les nouveaux matériaux tels les matériaux composites comme les résines, la fibre de carbone etc., cela suffit-il pour expliquer cette progression ?

La rentabilité financière exacerbée par la concurrence ne provoquerait-elle pas un recul dans ce qui doit primer pour le transport collectif et encore plus aérien, c'est-à-dire la sécurité des passagers par la fiabilité des matériels ?

Les regroupements industriels qui s'opèrent entre Boeing

et Embraer sur le programme E2 ou **bien** Airbus et Bombardier sur le programme A220 sont là pour témoigner de l'appétit de profit que démontrent ces opérations capitalistiques.

Trop de conception fonctionnent par analogie. Cette façon de créer, utilisée par les aviateurs et par les motoristes fait gagner du temps, certes, mais laisse passer au travers des mailles du filet bien des analyses et des tests indispensables à la vérification de la fiabilité des matériels.

Les communistes ne contestent pas le progrès mais celui-ci doit être utilisé à bon escient à des fins de sécurité, d'allègement de la peine des salariés, afin de préserver l'environnement et de garantir la pérennité de l'humanité. Voilà quelques raisons d'utiliser toute la science et les avancées significatives qu'elle développe.



L'heure n'est pas à satisfaire les actionnaires, mais à investir massivement pour décarbonater l'aéronautique.

La question d'une remontée durable de la propriété publique et du contrôle public et démocratique des groupes Safran, Thalès, Dassault, Airbus et des grands équipementiers est plus que jamais posée, y compris, éventuellement, sous des formes nouvelles à expérimenter.

Le PCF fait la proposition de transformer Airbus Group en le premier groupe public européen, en s'appuyant sur le fait que l'actionnariat allemand d'Airbus est assuré par des banques publiques des Länders. Il faut travailler à l'appropriation sociale pour que les salariés aient des droits d'interventions sur les choix stratégiques et de gestion. C'est une nécessité pour réussir le passage à une industrie 4.0 et pour mettre en œuvre des rapports réels de coopérations et de complémentarité entre les entreprises de la filière. L'État doit reprendre les parts de Dassault encore détenues par Airbus group et préempter toute vente d'action de la famille Dassault.

Le CICE, comme le CIR, sans contrôle, sans exigence, sans contreparties, sans cible sur son utilisation n'est pas le financement sain dont la filière a besoin. Il faut un système d'avances remboursables ciblées sur des programmes précis. Ce système a permis la réussite de l'A320 et a été une source de revenus pour l'état.

Enfin il s'agit de faire face aux **menaces de l'administration américaine qui vise à détruire l'industrie aérospatiale européenne** au travers de la soi-disant extraterritorialité des lois américaines, en obligeant via l'OTAN les armées européennes à attacher le F35, en bloquant les exportations européennes avec la réglementation ITAR, en subventionnant les lanceurs low cost de SpaceX contre Ariane, en profitant du Brexit.

Rejoignez notre réseau d'échange d'idées et de promotion de l'action pour le progrès



Faire de la politique dans les entreprises.

Les déclarations de Laurence Parisot, qui était présidente du Medef, devraient convaincre les Communistes et les salariés de faire de la politique sur les lieux de travail. Elle écrivait : " Nous les entrepreneurs nous pouvons être à ce siècle ce que les instituteurs ont été à la troisième république.

L'école était chargée de former les citoyens. N'est-ce pas à nous à l'entreprise de leur apprendre le nouveau monde ? " . Depuis le Medef fait beaucoup de politique

La citoyenneté et l'activité politique ne doivent pas s'arrêter à la porte de l'Entreprise.

La revue « Vue d'Avion » doit se nourrir d'une bonne connaissance de la situation dans les entreprises de l'aéronautique, du spatial et de l'avionique. Il est donc essentiel que ceux qui s'intéressent à la vie politique dans les entreprises nous communiquent les tracts publiés par le PCF et aussi ceux des syndicats.

Je souhaite rejoindre le PCF,

Entreprise :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

Envoi par mail à J.C.

PRADEAU Coordinateur National du

Collectif : jcpradeau@orange.fr



Élections municipales : le double défi des services publics et de l'emploi

Yves Dimicoli (extraits)

« Partout, grondent les luttes pour exiger plus de moyens pour les services publics, notamment ceux de proximité, pour faire reculer la désindustrialisation, la désertification, ». (...) « le chômage et les inégalités -si fortement relancée par un Président de la République tout dévoué au capital financier et aux firmes multinationales-, pour la transparence de toutes les décisions et des progrès conséquents de la démocratie

Dans ce contexte, qui est aussi celui de l'approche d'une nouvelle crise financière plus grave que celle de 2007-2008, les prochaines élections municipales peuvent être l'occasion, face à Macron et à la montée des populismes, de souligner comme jamais l'utilité des élus communistes territoriaux.

Ils sont en effet les seuls à vouloir offrir un point d'appui dans les institutions pour que salariés et les populations arrivent à imposer, dès le terrain, à l'État, mais aussi aux grandes entreprises et aux banques de contribuer à réaliser des objectifs chiffrés de progrès effectif des services publics et de l'emploi sur tous les territoires. Ils sont les seuls à travailler avec les populations, à partir de leurs besoins réels, pour commencer à changer les rapports de force sur l'utilisation de l'argent et en matière de démocratie qu'ils veulent d'intervention et de participation et non plus seulement de délégation.

I - Les Français très attachés aux services publics locaux (S.P.L.) et à leur amélioration:

Selon un sondage I.P.S.O.S. d'octobre 2019, réalisé pour le compte de l'Association des Administrateurs Territoriaux en France, les Français sont très attachés aux services publics locaux.

81% des personnes interrogées dans le grand public et 88% parmi les fonctionnaires territoriaux "font nettement plus confiance aux collectivités locales qu'à l'État pour organiser les services publics là où ils habitent". ... Cela s'explique par la qualité des services rendus. Elle est saluée par 78 % des personnes interrogées dans le grand public et 84 % parmi les agents territoriaux. (...)

Cependant, pour la majorité des sondés, la qualité des prestations et des services fournis doit être améliorée face aux besoins grandissants car, malgré un bon niveau, elle

se détériore (43 % dans le grand public et 50 % chez les fonctionnaires territoriaux)... Cela est particulièrement marqué dans les territoires enclavés où les populations ont peu accès aux services publics (santé, culture) du fait de leur faible densité, notamment les zones rurales ou périurbaines (France Stratégie : « *Dynamiques et inégalités territoriales* », juillet 2016).

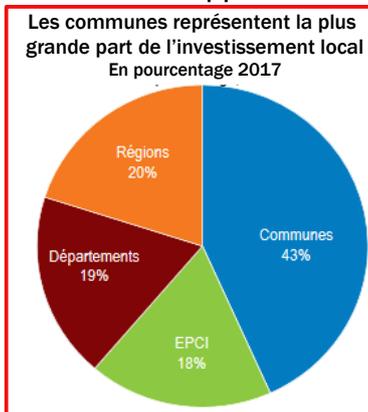
Quelle est la principale raison de cette détérioration plus ou moins ressentie? Le sentiment que les collectivités locales ne pourront pas remplir leurs nouvelles missions sans les dotations financières nécessaires : (51% dans le grand public, 66% chez les fonctionnaires territoriaux).

Crèches et accueil de la petite enfance, pompiers, formation des infirmier.e.s, formation des demandeurs d'emploi arrivent en tête des postes qu'il faudrait mieux pourvoir, (sans volonté de « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». (...)



II - Les services publics locaux : un ressort essentiel de croissance sociale et écologique mis en cause : (...)

« Dans les collectivités, la plongée des dépenses d'investissement a marché de paire, de 2012 à 2016, avec celle des dépenses de fonctionnement. Mais si les premières ont connu une certaine reprise à partir d'un niveau bas en 2017, à l'approche d'un nouveau cycle électoral et sous la pression des luttes, les secondes sont demeurées extrêmement freinées à partir de 2014, alors qu'elles sont si décisives pour le développement des capacités humaines.



On doit mesurer ici combien ont joué négativement les réformes réactionnaires successives de la fiscalité locale (jusqu'à la suppression de la taxe d'habitation) couplées à un rationnement continu des transferts financiers de l'État vers les collectivités locales, notamment la dotation globale de financement (DGF).

besoins nouveaux irrépissibles d'équipement »...« Il s'agit, en fait, de permettre une prise bien plus accrue des prélèvements financiers inflationnistes du capital (coût du capital) sur cette richesse, au détriment de la réponse aux besoins sociaux et culturels de développement de toutes les populations sur tous les territoires.

Du coup, les Administration publiques locales (A.P.U.L.), traditionnellement en besoin de financement selon les données de la comptabilité nationale, ont fini par présenter une capacité de financement, à force de sacrifices sociaux et salariaux.

En gestion, les collectivités locales ont dégagé une épargne croissante censée soutenir, désormais, une reprise de l'investissement sans endettement.

III - L'intercommunalité : une tentative de réponse ambivalente aux besoins de coopération , de solidarité et de décentralisation :

La réduction du nombre de communes par leur regroupement-absorption est une obsession permanente des dirigeants depuis plusieurs décennies. Simultanément, l'État se désengageait en rationnant les ressources propres des collectivités (réformes successives de la fiscalité locale et diminution de la D.G.F.) tout en accroissant le périmètre de leurs compétences.

On retrouve derrière ce mouvement des besoins objectifs puissants de coopération de partage et d'alliance-rapprochement entre collectivités avec une exigence de décentralisation.

EVOLUTION de la DGF 2011/2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant DGF	41392	41390	41505	40121	36607	33222	30860	26960
Taux d'indexation	Montant fixé en valeur	+0,3 %	-3,3 %	-8,8 %	-9,3 %	-7,1 %	-12,6 %	

(a) La baisse en 2018 est liée à la sortie de la DGF de la dotation versée aux régions, remplacée par une fraction de la TVA; la DGF est stable à périmètre constant. Source : loi des finances initiales

On retrouve donc les choix politiques des gouvernements cherchant à cadencasser la dépense publique locale en forçant les collectivités à rationner leur masse salariale et leurs dépenses de formation, à se regrouper autour de métropoles dominantes en se dessaisissant de leur autonomie financière, à se désendetter tout en se tournant vers les banques pour financer les

Mais, il y a aussi des enjeux de pouvoirs, de rivalités d'intérêts privés et de transparence avec, à la clef, la maîtrise de la mise en commun de ressources, d'équipements et d'économies d'échelle :

- ◆ - soit au service du développement effectif de toutes les populations,



- ◆ - soit au service d'une partie d'entre elles et dans le but d'attirer ou de retenir des capitaux en concurrence avec d'autres intercommunalités.

On retrouve, inséparablement liés aux défis de localisation des capitaux libres de circuler, les enjeux européens. (redessiner la carte administrative au détriment des communes et des départements en conformité avec les exigences de gouvernance, de compétitivité et d'attractivité sur le marché intérieur européen (...))

« le fait intercommunal a fini par devenir très prédominant en France entraînant la multiplication d'établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.), dont 1258 à fiscalité propre au 1er janvier 2019, soit cinq de moins qu'en 2018 mais regroupant 68 millions d'habitants contre 67,8 millions l'année précédente.

Cela a marché de pair avec une mise en compétition accrue entre collectivités et leurs regroupements par les détenteurs de capitaux, alors même que la plupart des intercommunalités sont censées se constituer autour de "projets de territoires" pour rassembler des communes autour d'objectifs délibérés partagés.

Ce qui aurait du permettre la constitution de véritables confédérations coopératives de communes s'est mué, sous la pressions des exigences capitalistes et des gouvernants, en de plus ou moins grandes fédérations rivales dotées de tutelles très verticales aux mains de néo-féodaux. ». (...)

Les intercommunalités sont désormais en charge de trois grands domaines majeurs de responsabilité :

- ◆ le développement économique, l'aménagement de l'espace (dont le logement et les transports) et l'environnement.
 - Elles jouent un rôle essentiel en matière de développement économique local.
- (-responsabilité exclusive de l'immobilier

d'entreprise et des parcs ou zones d'activités ; - accompagnement du « parcours résidentiel » des entreprises, avec apport des services supports ; - aides pour création d'entreprises, animation de clubs de réseaux d'entreprises, réponses aux difficultés de recrutement. Et aussi en charge de la promotion du tourisme et de l'attractivité du territoire...tout cela au nom de l'emploi).

- En matière d'aménagement de l'espace, les intercommunalités ont vu leur rôle s'accroître considérablement avec l'émergence des schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.) depuis les années 2000, puis avec l'essor des plans locaux d'urbanisme intercommunaux au tournant des années 2010, sans parler des plans locaux d'habitat avec la délégation progressive par l'État aux intercommunalités les plus importantes de moyens (aides à la pierre) et de responsabilités (...)

C'est dire si les enjeux de démocratie et d'égalité sont essentiels au sein des intercommunalités en liaison étroite avec les objectifs prioritaires qu'elles se donnent et les moyens de coopération réelle et de financement qu'elles arrivent à mobiliser pour les réaliser en toute transparence. ». (...)

Une contradiction mine ces institutions censées aujourd'hui viser à la fois plus de compétitivité-attractivité et plus de solidarité.

Certes, il existe à leur intention un mécanisme de redistribution horizontale, en plus du mécanisme de redistribution verticale que constitue la Dotation globale de financement (D.G.F.) versée par l'État: le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.)....

Mais, outre la faiblesse de la dotation, ce mécanisme revient à « déshabiller un peu Pierre pour habiller un peu Paul, sans toucher aux facteurs profonds qui conduisent au creusement des inégalités territoriales »



IV - Les collectivités locales en concurrence pour la « CAME »¹

En pratique, les communes sont confrontées à une contrainte de « désendettement » étouffante, censée les inciter à accroître leur capacité d'investissement par autofinancement. Mais, la fiscalité locale, réformée de façon réactionnaire, a conduit, notamment en 2010, à la suppression de la taxe professionnelle, seul impôt sur le capital des entreprises qui représentait 50 % des ressources fiscales des collectivités territoriales.

Que signifie une reprise de l'investissement matériel local sans essor de l'emploi, de la formation, des qualifications et des salaires de ceux qui sont chargés de veiller à sa promotion, son utilisation socialement efficace et son entretien, c'est à dire les fonctionnaires et agents territoriaux en liaison avec les citoyens-usagers et les salariés des entreprises qui en bénéficient? Et vers qui, prioritairement serait alors tourné cet investissement accru attendu ?

En effet, les communes ont été délibérément plongées dans une concurrence aveugle entre territoires, au nom de la mondialisation et de l'attractivité des capitaux. Cette course a laissé sur le bord de la route une multitude de petites et moyennes communes, rongées par le chômage et la désindustrialisation, dont les moyens ont été phagocytés progressivement par des « métropoles » présumées les faire coopérer pour se développer.

(...)

Les grands centres, monopolisent les pouvoirs de décisions sur la vie et l'avenir de gigantesques conurbations.

Ils sont devenus des lieux de sur-investissements en logements et zones de chalandise de luxe, bureaux, mobiliers urbains, terrains viabilisés et équipés en "zones d'activités" pour les entreprises.

Ils multiplient les établissements d'excellence pour l'éducation, la santé, la culture, le sport et les loisirs des "élites" et de leurs familles cultivant "l'entre-soi". Ils sont devenus le lieu de bulles permanentes de spéculations foncières et immobilières invraisemblables, largement encouragées par les énormes liquidités injectées, sans sélectivité, par la BCE dans le système financier. Et pourtant, le long des ceintures entourant ces grands centres et dans certaines poches déshéritées intra-muros s'accumulent misère, exclusions, réclusions, frustrations.

(...)

Plus on s'éloigne des grands centres métropolitains et plus le crédit devient sélectif, sauf pour les grands agrariens et les acquéreurs de résidences secondaires de standing....

Les fortes migrations alternantes journalières entre lieux de travail, au plus près des grands centres urbains, et lieux d'habitation de plus en plus éloignés, entraînent, des temps et des coûts de transport considérables ainsi qu'un mal vivre accablant qu'expriment à leur façon les "gilets jaunes".

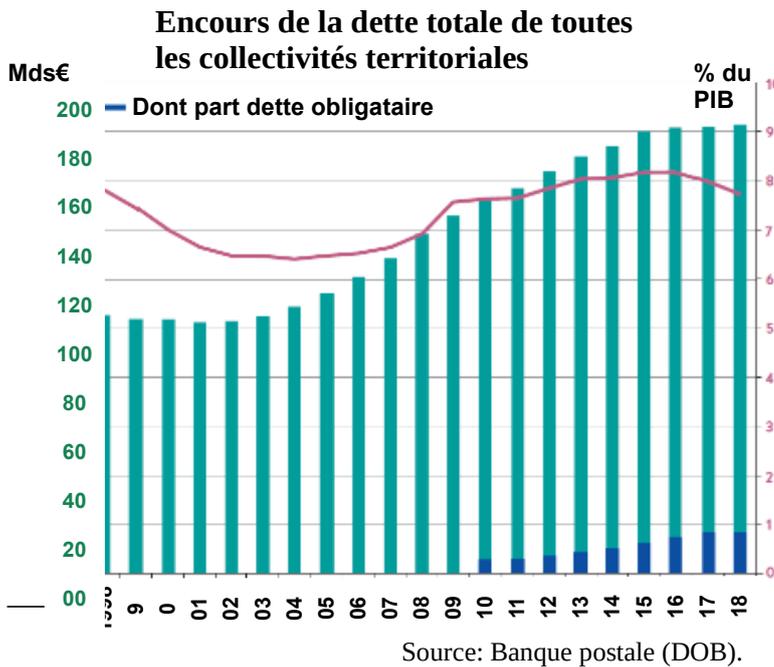
Autant de problèmes, de carences et de dysfonctionnements qui contribuent à faire se déliter le « vivre ensemble » et reculer la productivité globale du pays.

V - Les collectivités locales sous la férule du coût du capital:

Cela a engendré des coûts considérables avec la montée d'un endettement contrepartie du désengagement de l'État, du rationnement des ressources fiscales propres et de l'alourdissement des « compétences » des collectivités locales mises en concurrence accrue.

Cela s'est accompagné du recours croissant des plus grandes collectivités aux emprunts sur le marché financier, y compris parfois à des « emprunts toxiques ».

¹ Bouba-Olga et Grossetti M : Ma mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? hal-01724699v2



2,24% au 31 décembre 2018 pour les collectivités locales, il demeure nettement supérieur au taux d'inflation des prix à la consommation (IPCH)...

Par ailleurs, la sélectivité, en taux et durée d'emprunt, des crédits à long terme accordés aux collectivités, leur impose un prélèvement d'autant plus important qu'elles sont petites, avec une surprime particulière sanctionnant les villes de 50 000 à moins de 100 000 habitants et un avantage de plusieurs points pour les plus grosses métropoles.

(...)

VI - Mondialisation - métropolisation: même combat pour une autre utilisation de l'argent et des pouvoirs:

Au total les intérêts versés par toutes les collectivités territoriales en 2018 totalisaient 8,21 milliards d'euros en croissance de 0,7% sur 2017 (INSEE), faisant le bonheur des banques commerciales privées (...)

En 2018 les banques ont capté 69,5 % du montant des flux contre 61,3 % en 2017. Ce taux n'était que de 40 % en 2014.

On peut noter que si le taux d'intérêt moyen de toute la dette est au plus bas à 2,24% au 31 décembre 2018 pour les collectivités locales, il demeure nettement supérieur au taux d'inflation des prix à la consommation (IPCH).(...)

Or d'autres gros emprunteurs arrivent à se fournir des fonds à taux d'intérêts réels négatifs.

Surtout, ce taux moyen paraît d'autant plus élevé que le "taux refi" appelé "taux de refinancement" de la BCE auquel les banques ordinaires doivent lui payer les emprunts qu'elle leur accorde, est à 0% depuis mars 2016. Quant au taux "euribor 3 mois", qui a trait à des prêts que se font entre elles les plus grandes banques européennes, il est de plus en plus négatif depuis mai 2015.

Le niveau de chômage et l'insuffisance criante de formation tout au long de la vie de chacun-e constituent un immense défi. Ce sont des facteurs majeurs d'inégalité entre les territoires, y compris face aux enjeux écologiques et sociétaux. Ils font le lit des populismes.

Le processus de mondialisation tel qu'il s'est développé depuis les années 1990, sous l'empire des exigences de rentabilité des capitaux dominants de grands groupes multi-nationalisés, a donné argument aux dirigeants de l'État et aux patrons pour tenter de soumettre l'ensemble des territoires à un impératif de "compétitivité", entendu sous l'angle de la baisse du "coût du travail", de la baisse des dépenses publiques, de la concentration des ressources pour attirer les capitaux et les "talents".

De même que la mondialisation actuelle débouche sur une accentuation sans précédent de la crise du capitalisme à tous les niveaux d'activité économique, du local au mondial, ce type de "métropolisation" ultra-libérale au service de la rentabilité financière débouche sur une formidable crise de société, urbaine comme rurale, et une concentration des pouvoirs mortifère pour la démocratie.

(...)



Jusque dans les années 1960, Paris groupait des sièges sociaux représentant plus de 80 % du chiffre d'affaires de toutes les entreprises grandes et moyennes de France.

La tentative de correction de ce phénomène fut la mise en œuvre d'une politique nationale d'aménagement du territoire tendant à promouvoir des métropoles d'équilibre, comme par exemple Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz (...)

Elles furent dotées d'équipements, d'investissements publics renforcés avec de vastes financements publics et l'appel massifs à la création monétaire de la Banque de France et au crédit avec bonification des taux d'intérêt(...)

Cette politique aura contribué à faire émerger sur le territoire des pôles de vie et de coproduction, accentuant le besoin d'une réelle décentralisation planifiée de coopération.

Dans les années 1980, avec le ralentissement structurel de la croissance, le passage de l'État sous la domination du marché financier, l'arrivée à maturité de premières générations de technologies informationnelles économisant fortement le travail total et les débuts d'essor de pays émergents, la préférence pour la croissance financière des capitalistes français a engendré une importante désindustrialisation de la France, un chômage massif durable et le pullulement de services dotés d'emplois précaires faiblement qualifiés.

La suite a montré combien ces choix furent de courte vue car, avec la révolution informationnelle, l'enjeu principal devient la qualité de la liaison entre industrie modernisée, services (dont services publics) efficaces et réseaux numériques. Or, une telle liaison exige une grande masse d'emplois de plus en plus qualifiés, mobiles et sécurisés avec le droit, pour chacun-e, à une formation de qualité rémunérée tout le long de la vie

Elle nécessite une expansion de tous les services publics répondant aux besoins de sécurisation de tous les moments de la vie de chacun-e dont la couverture est un facteur fondamental de progrès de la productivité globale (avec de bons systèmes de santé, de recherche, d'éducation-formation, de logement, d'infrastructures publiques...).

Sans promotion de toutes les capacités humaines sur tous les territoires, il n'y a pas d'efficacité durable de la relation industrie-services-numérique.

La mondialisation - fragmentation des chaînes d'activité et de valeur des grandes firmes de plus en plus financiarisées, à partir des années 1990, a remis en effet en question cette armature nationale de production en partie défaite et son système de pouvoirs. (...)

Dans un contexte où de nombreuses contraintes antérieures nationales de type étatistes disparaissaient, balayées par la multinationalisation des grands groupes prenant appui sur les débuts de la révolution informationnelle, ces derniers ont installé leur direction et surtout leurs « centres-relais » dans les villes leur offrant les meilleures conditions de rentabilisation de leurs capitaux car susceptibles de contribuer à leur assurer la meilleure liaison industrie-services (dont services publics)-numérique en France, en Europe et dans le monde.

Ces villes sont devenues des métropoles d'ambition internationale, centres-relais de vastes chaînes d'activités et de valeur mondiales, centres financiers dévorant les ressources de leur arrière pays de plus en plus démunis de pouvoirs et, ce faisant, les ressources de la nation dans une compétition franco-française, intra-européenne et mondiale.

Cela conduit à la catastrophe que l'on sait avec l'épisode paroxystique de crise de 2008. Celui-ci souligne l'inanité de la thèse dite du "ruissellement . »

(...)



Mais, loin de tirer les leçons de cet épisode catastrophique, Macron, ardent adepte de la théorie du "ruissellement", redouble dans la macrocéphalie urbaine au service des multinationales et des marchés financiers, allant jusqu'à caresser des illusions faramineuses sur les effets prétendument bénéfiques du Brexit pour la promotion de « Paris place financière » .

D'où la perspective d'un nouvel éclatement de la suraccumulation de capital à laquelle cette façon de "métropoliser", générale dans la mondialisation actuelle, aura grandement contribué.

Aussi, de même qu'il s'agit de réorienter radicalement la mondialisation en cours, il faut aussi, pour le faire, réorienter radicalement tout le système et le processus de métropolisation, en liaison avec le projet d'une nouvelle industrialisation du pays et d'une révolution citoyenne des pouvoirs dans l'entreprise, la cité, la nation, l'Europe et le monde.

Cette intervention, dès le niveau local et régional, ressourcerait l'activité des élus de terrain aux luttes populaires pour pouvoir enfin mieux "vivre et travailler au pays" en utilisant ici, maintenant et autrement l'argent des profits, des fonds publics, du crédit des banques et de la monnaie créée par la BCE.

(...)

L'enjeu des services publics locaux et de leur financement, corrélativement à ceux de l'emploi, de la démocratie et de la coopération sont absolument cruciaux.

VI - Avancer sans attendre avec trois types de propositions

(...)

1 - Défendre et développer les services publics locaux en coopération :

Il faut absolument relancer, sans attendre, les dépenses de services publics à partir des territoires, là même où vivent et travaillent

les gens, jusqu'à en imposer la nécessité au plan national dans une rupture avec les politiques d'austérité

Une telle relance permettrait tout à la fois de commencer à répondre aux besoins populaires si frustrés, de soutenir la demande intérieure qui tend à piquer du nez sous l'effet d'un ralentissement mondial et d'accroître la productivité globale

(...)

Cela passe, bien sûr, par une réforme radicale de la fiscalité locale et des mécanismes de transferts financiers verticaux et horizontaux dont doivent bénéficier beaucoup plus les communes, à commencer par les plus démunies.

Sans attendre, il est possible de s'engager à constituer des comités de défense et de promotion des services publics locaux avec les salariés et usagers des services publics et les élus, sans perdre de vue que les entreprises comme les banques sont très consommatrices de services publics.

Ils pourraient être chargés de construire avec toutes les populations, dans une délibération permanente, un inventaire des besoins de services publics et des objectifs chiffrés d'expansion au plan communal comme intercommunal.

Seraient ainsi posées les questions des dépenses nouvelles nécessaires de fonctionnement (exigence emplois sous statut, effort de formation de tous les personnels), des investissements nouveaux (bon équipement des services, de leurs personnels et usagers avec la numérisation, ce qui posera à nouveau le problème de la formation)

Tout en menant les luttes face aux tutelles préfectorales et aux insuffisances de la fiscalité locale, ces comités pourraient contribuer à une mobilisation populaire pour responsabiliser les banques qui collectent gratuitement les dépôts des salaires, pensions, retraites et allocations diverses dans chaque commune et intercommunalité.



Cet argent est celui de la société, pas des banquiers. Il doit servir aux crédits pour le développement des capacités humaines sur le territoire.

Il s'agirait que les banques, à commencer par la Banque postale, accordent des prêts à taux zéro aux collectivités pour financer les investissements publics, sociaux et écologiques de chacune d'entre elle et de leur coopération.

Ces prêts pourraient être complétés par les prêts d'un Fonds de développement économique, social et écologique européen financé par la BCE...(…)

Une conférence annuelle communale et intercommunale pour les services publics locaux pourrait réunir tous les acteurs de la cité, et notamment les syndicats de salariés, les élus, les représentants des entreprises et des banques, les représentants des F.P.I.C. et ceux de l'État.

Sur la base des travaux des comités locaux, elles pourraient dresser un inventaire et une prospective des besoins et décider d'objectifs chiffrés d'expansion en quantité et qualité des services publics locaux afin d'engager, à d'autres échelons, la bataille pour les moyens financiers nécessaires.

2 - Défendre et promouvoir l'emploi et la formation sur les territoires:

(…) Les collectivités subissent les dégâts engendrés par les suppressions d'emploi, le chômage massif et ses corollaires que sont la précarité et la pauvreté. Et au nom de l'emploi elles s'échinent à répondre aux besoins d'infrastructures, de services nouveaux et de formation des entreprises.

Le dynamisme de l'emploi, des qualifications et des salaires conditionne celui des ressources des collectivités. Et lorsque des emplois sont perdus, la sollicitation des budgets sociaux locaux d'accompagnement de la crise met sous tension les finances locales.

Par ailleurs, engagées dans des efforts d'attractivité des capitaux, les communes et intercommunalités ont développé tout un tas de dispositifs d'aide et des politiques mobilisant des ressources financières et humaines considérables.

Pour une prospective citoyenne des besoins et des moyens

Les candidats communistes pourraient s'engager à exiger une évaluation très précise de l'efficacité de tous ces dispositifs du point de vue de l'emploi et du progrès des masses salariales et des qualifications sur le territoire. Cela concernerait, en particulier, les dispositions prises par les intercommunalités en matière de développement économique.

Un principe devrait prévaloir : quelle contrepartie en termes d'emplois et de formations doit être exigée de toutes les grandes entreprises qui sollicitent ces appuis.

Ces questions devraient faire l'objet de délibérations publiques avec les citoyens et être portées par les conseillers territoriaux jusqu'au sein des F.P.I.C.

(…)

Agir en situation de crise

Une exigence à porter dans la campagne des municipales et au delà : des moratoires sur toutes les suppressions d'emploi face à l'approche d'un nouvel épisode grave de crise.

(…)

Avec l'appui des élus territoriaux et l'appel aux populations, les institutions représentatives du personnel pourraient faire suspendre (moratoire) la décision et faire un diagnostic contradictoire des causes des difficultés invoquées, avancer des contre-propositions fondée sur la baisse des coûts du capital supportés par l'entreprise, au lieu de s'en prendre au « coût du travail



. Les salariés ont besoin d'appuis institutionnels nouveaux pour pouvoir crédibiliser au plan financier les propositions alternatives qu'ils font. Les candidats communistes peuvent porter la proposition que soient créés dans chaque intercommunalité et au niveau de chaque région des Fonds pour sécuriser l'emploi et la formation.

Ces Fonds, abondés par les aides publiques communales, intercommunales et régionales versées aux entreprises, prendraient en charge une partie des intérêts versés aux banques par chaque entreprise pour les crédits nécessaires à leur modernisation, selon la création d'emplois et de formations

(...)

De tels Fonds pourraient être créés tout de suite dans chaque intercommunalité et région à partir de luttes exigeant la transparence et un pouvoir citoyen d'orientation sur le crédit des banques qui y sont situées.

Anticiper

Des conférences financières communales, intercommunales et régionales pour sécuriser l'emploi et la formation pourraient réunir chaque année les représentants des salariés, ceux des employeurs, ceux des banques, ceux des pouvoirs publics, mais aussi les élus et les représentants des associations.

Il s'agirait de dresser un inventaire citoyen complet des besoins d'emploi et de formation en anticipant sur les restructurations nécessaires et l'évolution des conditions techniques et de marché.

De cet inventaire découlerait un objectif chiffré annuel et révisable de créations et conversions d'emplois et de formation permettant de faire reculer le chômage, le sous-emploi, la précarité.

Ces conférences s'appuieraient sur les Fonds de sécurisation de l'emploi et de la formation intercommunaux et régionaux.

Ceux-ci pourraient alors constituer,....des bases pour édifier un Fonds national de sécurisation de l'emploi et de la formation dont la mission serait équivalente, au plan national.

Du local jusqu'à l'Europe

Des nationalisations bancaires s'adosseraient alors à ces nouvelles institutions publiques pour former un pôle public bancaire et financier chargé de développer un nouveau mécanisme du crédit pour l'investissement des entreprises : son taux serait d'autant plus abaissé, jusqu'à 0 %, voire en dessous, que les investissements ainsi financés programmeront plus d'emplois et de formations correctement rémunérés.

Une telle construction de luttes rendrait d'autant plus nécessaire, mais aussi réalisable, l'exigence d'une transformation radicale de la BCE et de sa politique monétaire.

3 -Mobiliser les intercommunalités pour responsabiliser en coopération les grands donneurs d'ordre sur le territoire:

(...)

Exiger une concertation permanente de toutes les collectivités territoriales sur les territoires desquelles un grand donneur d'ordre, national ou multinational, dispose d'une emprise afin de l'obliger à se responsabiliser au plan social et écologique

Il s'agirait que ces réseaux de communes puissent imposer, en liaison étroite avec les besoins sociaux dont elles sont le réceptacle et les objectifs qu'elles se sont données, une négociation aux firmes multinationales concernées, en visant à ce qu'elle se dote d'une planification stratégique favorable à l'emploi, la formation, l'écologie.